

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 13 septembre 2017 à 20 heures.

Étaient présents : MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;

Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier
 Gilbert Caron, personne ressource

1.0- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Luc Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2.0- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5993-17 SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour, tel que présenté ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche, tenue le mercredi 9 août 2017.
4. Finances
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Dépôt des rapports sur les revenus et les dépenses au 31 août 2017
5. Aménagement du territoire
 - 5.1 Adoption du document sur la nature des modifications à apporter par les municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 194-17
 - 5.2 Certificat de conformité
 - 5.2.1 Règlement 153 de la municipalité de Saint-Alfred
 - 5.2.2 Règlement 421 de la municipalité de Tring-Jonction
 - 5.2.3 Règlement 627-8-17 de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce
 - 5.3 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
 - 5.4 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 5.5 Approbation du Rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 5.6 Adoption du règlement 199-17 modifiant le règlement 197-17 régissant la circulation sur la piste cyclable.
 - 5.7 Mandat pour étude de structure du mur de soutènement à l'arrière du 564, boulevard Renault à Beauceville (piste cyclable).
6. Sécurité publique
 - 6.1 Adoption de deux programmes à mettre en application au Schéma de

- couverture de risques en sécurité incendie :
- 6.1.1 Programme d'évaluation et d'analyse des incidents
 - 6.1.2 Protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies
 - 6.2 Rappel sur l'adoption du règlement sur les alarmes non fondées par chacune des municipalités
 - 6.3 Rappel sur le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (SUMI)
 - 6.4 Rappel sur la production du rapport annuel en sécurité incendie par les municipalités locales (du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017)
 - 7. Gestion des matières résiduelles
 - 7.1 Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles
 - 7.2 Entente de gré à gré avec Récupération Frontenac
 - 7.3 Autorisation de lancer l'appel d'offres au SÉAO
 - 8. Centre local de développement Robert-Cliche
 - 8.1 Plan d'action et résultats au 23 juin 2017
 - 8.2 Code d'éthique et de déontologie : fonds FLI et fonds FLS
 - 9. Maison des jeunes Robert-Cliche
 - 10. État de la situation sur la fibre optique
 - 11. Autorisation pour signature
 - 11.1 Contrat de vente du lot 4 374 392 à Tring-Jonction par la MRC Robert-Cliche à M. Ghislain Lambert
 - 11.2 Convention d'aide financière du Programme d'aide aux initiatives de partenariat entre le Ministre de la Culture et des Communications, et la MRC Robert-Cliche (entente de développement culturel 2018-2020)
 - 11.3 Convention collective entre la MRC Robert-Cliche et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3797 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022
 - 11.4 Fin de la période d'essai et confirmation de poste
 - 12. Commandite au Comité d'accueil et d'intégration des immigrants (CAIDI) de Beauce-Nord pour la réalisation d'un souper-bénéfice
 - 13. Regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH)
 - 14. Autorisation de paiement de factures pour la conception et l'installation de l'Arbre des légendes, et affectation du surplus accumulé non affecté.
 - 14.1 CLD Robert-Cliche : 2 874.37 \$ (confection de l'arbre)
 - 14.2 Construction GBM : 2 478.86 \$ (ancrages pour sculpture)
 - 15. Affectation de surplus accumulé non affecté à l'entente sur le développement culturel pour l'année 2017 (20 000.00 \$)
 - 16. Correspondances :
 - 16.1 Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire : prolongation de la période de réception des commentaires sur les (OGAT) jusqu'au 1^{er} octobre 2017
 - 16.2 Municipalité d'Austin : demande d'appui à la campagne « Solidarité Restigouche »
 - 16.3 Accord de partenariat 2016-2019 (FDT)
 - 17. Affaires nouvelles :
 - 17.1 Rappel sur le congrès de la FQM 2017
 - 17.2 MADA
 - 17.3 Invitation – Piste cyclable
 - 17.4 Décès de Madame Simonne Fournier-Cloutier (mère du maire de Saint-Séverin)
 - 17.5 Cour municipale de Saint-Georges
 - 17.6 Demande de commandite de l'ADMQ
 - 17.7 FDT : Reddition de comptes au 31 mars 2017
 - 17.8 Village Aventuria
 - 18. Période de questions
 - 19. Levée de la séance

3.0- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC ROBERT-CLICHE, TENUE LE 9 AOÛT 2017

5994-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2017.

4.0- FINANCES

4.1 Comptes à payer

5995-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés pour le paiement, comme suit :

1	BELL MOBILITÉ	330,80 \$
2	CREDIT-BAIL RCAP	204,37 \$
3	DEBB	149,98 \$
4	ENTRETIEN PAYSAGER ALAIN RODRIGUE	655,36 \$
5	EUROFINS	1 109,40 \$
6	REVENU QUÉBEC	654,65 \$
7	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA(DAS)	12 147,55 \$
8	REVENU QUÉBEC(DAS)	28 869,29 \$
9	SSQ-RREMQ	12 221,99 \$
10	ENTRETIEN MÉNAGER-AOÛT 2017	1 864,36 \$
11	CARON GILBERT	82,82 \$
12	DESBIENS DENIS	81,11 \$
13	ROY RENAL	86,49 \$
14	ROBERGE FRANÇOIS	92,73 \$
15	TURGEON GENEVIÈVE	33,62 \$
16	POMERLEAU JÉRÔME	34,76 \$
17	GAUVIN ROXANNE	76,67 \$
18	POULIN MARCO	305,77 \$
19	BERBERIE PHILIPPE	474,73 \$
20	JACQUES JEANNINE	30,00 \$
21	LEGARE MICHEL	34,69 \$
22	VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE	56 383,28 \$
23	FQM	8 958,85 \$
24	S.C.F.P. SECTION LOCALE 3797	1 140,95 \$
25	TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE	100 000,00 \$
26	GROUPE ICB	1 304,97 \$
27	SERVICE MATREC	8 312,13 \$
28	LARIVIERE GAÉTAN	404,07 \$
29	SERVICE SANITAIRE DENIS FORTIER	31 305,16 \$
30	PREMIER TECH AQUA	2 972,10 \$
31	PARE MARC-ANDRE(CONSULTANT)	845,60 \$
32	VISA DESJARDINS	695,12 \$
33	POULIN GUY	71,75 \$
34	SSQ	4 911,16 \$
35	COMAQ	511,64 \$
TOTAL:		277 357,92 \$

Ajouts :

36	AARQ	1 029,02 \$
37	ADGMRCQ	459,90 \$
38	BEAUCE EXTERMINATION	114,98 \$
39	BELL MOBILITE	275,47 \$
40	BERBERI PHILIPPE	202,88 \$
41	BIONEST	633,18 \$
42	CARON GILBERT	74,69 \$
43	CIM	316,18 \$
44	CLICHE LAFLAMME LOUBIER	643,86 \$

46	COMBEQ	332,28 \$
47	CRÉDIT BAIL RCAP	204,37 \$
48	DAIGLE MANON(juillet-août)	135,00 \$
49	DEBB	1 128,18 \$
50	DESBIENS DENIS	99,54 \$
51	DESTINATION BEAUCE	17 494,67 \$
52	ÉDITIONS YVON BLAIS	142,85 \$
53	ENTRETIEN PAYSAGER ALAIN RODRIGUE	583,50 \$
54	EUROFINS	19,32 \$
55	HYDRO QUÉBEC	2 244,66 \$
56	GAUVIN ROXANNE	133,98 \$
57	GROUPE AZIMUT	5 348,07 \$
58	GROUPE ICB	656,80 \$
59	HYDRO QUÉBEC	786,47 \$
60	ICLIC	804,43 \$
61	IMPRESSIONS TRAIT D'UNION	160,94 \$
62	JACQUES ERIC	23,52 \$
63	JACQUES JEANNINE	40,00 \$
64	KAPTA	23,00 \$
65	LEGARE MICHEL	125,77 \$
66	LOCATION BGD	156,96 \$
67	MAISON DES JEUNES	5 000,00 \$
68	MARC-ANDRÉ PARÉ	792,81 \$
69	MATREC	12 676,85 \$
70	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	942,79 \$
71	MI CONSULTANT	2 759,40 \$
72	MRC NOUVELLE-BEAUCE AOUT-SEPTEMBRE	157 921,21 \$
73	ORIZON MOBILE	55,19 \$
74	POMERLEAU JÉRÔME	42,68 \$
75	POULIN GUY	136,59 \$
76	QUINC. BEAUCEVILLE	20,67 \$
77	ROY RENAL	602,76 \$
78	REVENU CANADA(DAS)	9 632,72 \$
79	REVENU QUÉBEC	523,72 \$
80	REVENU QUÉBEC(DAS)	22 161,70 \$
81	RM CARRIER	107,44 \$
82	ROBERGE FRANÇOIS	145,40 \$
83	SCFP-SECTION LOCAL 3797	909,58 \$
84	SOGETEL	384,56 \$
85	SOLUTIONS CELL EXPERT	103,46 \$
86	SERV. SANIT. DENIS FORTIER	33 619,75 \$
87	SSQ ASSURANCES	5 056,39 \$
88	ENTRETIEN MÉNAGER	2 330,45 \$
89	TURGEON GENEVIÈVE	38,24 \$
90	VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE	54 999,00 \$
91	VISIONIC	813,28 \$
92	MORIN MIRIELLE	115,62 \$
93	TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE	13 582,33 \$
94	SOLUTIONS D'AFFAIRES DE LA CAPITAL	913,48 \$
95	DOYON GHISLAINE	140,70 \$
96	POULIN MARCO	304,55 \$
97	VISA DESJARDINS	161,55 \$
TOTAL:		361 389.34 \$

GRAND TOTAL:	638 747.26 \$
---------------------	----------------------

5.0- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 Adoption du document sur la nature des modifications à apporter par les municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 194-17.

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement 194-17 a été adopté conformément à la Loi, lors de la séance du 10 mai 2017;

ATTENDU QUE le règlement 194-17 est entré en vigueur le 20 juillet 2017, à la suite de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 194-17;

5996-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'adopter le document sur la nature des modifications à apporter par les municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 194-17.

5.2 Certificats de conformité

5.2.1 Règlement #153 de la Municipalité de Saint-Alfred

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alfred, lors de sa séance tenue le 7 août 2017, a adopté son règlement #153 modifiant le règlement #139 relatif au *Zonage*;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 8 août 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5997-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement #153 modifiant le règlement #139 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Alfred un certificat de conformité à cet égard.

5.2.2 Règlement #421 de la municipalité de Tring-Jonction

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 14 août 2017, a adopté son règlement #421 modifiant le règlement #405 concernant les ententes relatives à l'exécution de travaux municipaux par des promoteurs;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 21 août 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5998-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement #421 modifiant le règlement #405 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

5.2.3 Règlement #627-8-17 de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 14 août 2017, a adopté son règlement #627-8-17 modifiant le règlement #627-14 relatif au *Zonage*;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 18 août 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5999-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement #627-8-17 modifiant le règlement #627-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

5.3 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) a organisé une rencontre avec les élus de la région Chaudière-Appalaches, le 19 juin 2017 sur le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire relatives à la Gestion durable de la forêt et de la faune, pour un aménagement harmonieux du territoire public, au Territoire et aux activités agricoles, ainsi qu'au Développement durable des milieux de vie, suite au dépôt de ces projets en mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche en a pris connaissance et amorce l'analyse desdits documents;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des documents déposés, la MRC Robert-Cliche se questionne sur les attentes du Gouvernement;

ATTENDU QUE le MAMOT a demandé aux MRC de soumettre leurs commentaires écrits d'ici le 22 juin 2017, et a prolongé ce délai lors de cette rencontre à la fin juillet 2017;

ATTENDU QUE dans sa résolution 5976-17 adoptée le 12 juillet 2017, la MRC Robert-Cliche a dénoncé le contenu des orientations gouvernementales relatives au Territoire et activité agricole, ainsi qu'au Développement durable des milieux de vie;

ATTENDU QUE dans cette même résolution, la MRC Robert-Cliche estimait inapproprié le délai alloué par le MAMOT pour fins d'analyses et commentaires;

ATTENDU QUE la MRC dénonçait également la non-disponibilité de certains documents auxquels le MAMOT fait référence dans ces orientations gouvernementales, rendant difficiles l'analyse et la portée des attentes gouvernementales;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une communication du sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, M. Daniel A. Gaudreau, à l'effet que la période de réception des commentaires est prolongée jusqu'au 1^{er} octobre 2017 et qu'une seconde consultation sur l'orientation gouvernementale sur le Développement durable des milieux de vie sera tenue à l'hiver 2018;

6000-17 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roch Veilleux et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche :

- a) Estime ce nouveau délai inapproprié, étant donné que les documents de référence n'ont toujours pas été rendus disponibles par le MAMOT;
- b) Se voit ainsi incapable de commenter les OGAT de façon adéquate dans le délai prévu;
- c) Réitère sa demande au MAMOT de réviser les OGAT relatives au Développement durable des milieux de vie et au Territoire et activités agricoles, afin de tenir compte réellement des particularités régionales;
- d) Réitère sa demande et exige au MAMOT de fournir l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des OGAT, afin que la MRC puisse analyser adéquatement ces documents et en connaître la réelle portée;
- e) Réitère sa demande au MAMOT d'accorder un délai supplémentaire à la MRC Robert-Cliche de 3 mois suivant la réception de tous les documents de référence, afin qu'elle puisse lui formuler ses commentaires;
- f) Demande au MAMOT de soumettre également à la nouvelle consultation prévue à l'hiver 2018 l'OGAT relative au Territoire et activités agricoles;
- g) Informe le MAMOT qu'elle commentera ces OGAT une fois qu'elles seront révisées afin de réellement tenir compte des particularités régionales et des préoccupations soulevées lors de cette seconde rencontre de consultation et lorsque les documents de référence seront rendus disponibles;

QUE la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi qu'au député de Beauce-Nord, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

5.4 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

5.4.1 Adhésion à l'ARTERRE

ATTENDU QUE le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) a sollicité les MRC en vue d'implanter le service *ARTERRE* dans leur région;

ATTENDU QUE l'*ARTERRE* résulte de la fusion de la *Banque de terres agricoles* de la MRC Brome-Missisquoi et de la *Banque de fermes* du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA);

ATTENDU QUE la mise sur pied du service *ARTERRE* a été rendu possible grâce à un financement du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), en vertu de l'Entente Canada-Québec « *Cultivons l'avenir 2* » et du Secrétariat à la jeunesse, en relation avec la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Robert-Cliche devrait s'amorcer dès le début de l'année 2018;

ATTENDU QUE l'adhésion au projet *ARTERRE* permettrait à la MRC Robert-Cliche de réaliser certaines actions contenues dans le plan d'action du PDZA;

6001-17 EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-Roch Veilleux , et résolu à l'unanimité de préparer et de déposer une demande d'adhésion au projet *ARTERRE* et d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC Robert-Cliche à signer l'entente avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

5.4.2 Ressource humaine et budget pour la mise en œuvre du PDZA

ATTENDU QUE les activités agricoles et forestières dans la MRC Robert-Cliche occupent une place importante, tant au niveau de l'occupation du territoire, qu'au niveau du dynamisme socio-économique régional;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est en cours de réalisation de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche reconnaît les efforts consentis et la forte mobilisation de l'ensemble de ses partenaires dans chacune des étapes d'élaboration du PDZA;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PDZA fait partie des priorités d'interventions de la MRC Robert-Cliche pour 2017-2018;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du plan d'action du PDZA doit s'amorcer en 2018 et s'échelonner sur une période de 5 ans;

ATTENDU QUE pour ce faire, des ressources humaines et financières sont nécessaires;

6002-17 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan V. Bolduc et résolu à l'unanimité que soit allouée une ressource humaine dédiée, à raison de 3 jours par semaine, ainsi qu'un budget total de 305 800 \$ sur 5 ans, incluant la ressource humaine, pour la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Robert-Cliche 2018-2022.

5.5 Approbation du rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

ATTENDU QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de Chaudière-Appalaches, afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Rapport annuel 2016-2017 a été déposé au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche en juillet 2017;

6003-17 SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche adopte le Rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre de la deuxième année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

5.6 Adoption du règlement 199-17 régissant de la circulation sur la piste cyclable

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté, à sa séance du 14 juin 2017, le Règlement 197-17 régissant la circulation sur la piste cyclable;

ATTENDU QUE le règlement 197-17 est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

ATTENDU QUE la MRC peut amender ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 août 2017;

6004-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le règlement 199-17 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement s'intitule « Règlement 199-17 modifiant le règlement 197-17 régissant la circulation sur la piste cyclable ».

ARTICLE 2 : AMENDEMENTS

Le règlement 197-17 est modifié de la façon suivante :

- L'article 6 (heures d'accès) est abrogé.
- L'article 9, 2^e alinéa est modifié comme suit : l'expression « ...entre le coucher du soleil et 23h00... » devient « ... dès la noirceur... ».

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement 199-17 entrera en vigueur conformément à la Loi.

5.7 Mandat pour étude de structure du mur de soutènement à l'arrière du 564, Boul. Renault à Beauceville (piste cyclable)

ATTENDU QUE le propriétaire du 564 boulevard Renault, dans la ville de Beauceville, craint un affaissement du mur de soutènement situé à l'arrière de sa propriété, suite à l'aménagement d'une piste cyclable dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée démantelée;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, propriétaire de l'emprise de l'ancienne voie ferrée, demande au locataire, la MRC Robert-Cliche, une expertise professionnelle visant à confirmer la stabilité du mur de soutènement et l'efficacité du drainage du site en vue de la réalisation des travaux de mise en place d'une piste cyclable sur le tracé de l'ancienne voie ferrée;

ATTENDU QUE monsieur Martin Roy, ingénieur et chargé de projet en ponts et structures de génie civil pour la firme WSP, a présenté une offre de services, suite à une visite des lieux réalisée le 9 août 2017, pour le prix de 4 897,21 \$ en déboursés progressifs selon l'avancement des livrables (incluant les dépenses), pour la vérification de l'impact des travaux projetés (piste cyclable) sur un mur de soutènement construit en 2001 qui longe une ancienne voie ferrée, incluant la vérification des éléments de drainage en place dans le secteur du mur de soutènement, tel que décrit à la proposition d'honoraires datée du 23 août 2017;

ATTENDU QUE monsieur Pier-Luc Rancourt, ingénieur et directeur adjoint au service des travaux publics de la ville de Beauceville, recommande d'accorder ce mandat pour services professionnels;

6005-17 SUR PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à unanimité d'accepter la proposition d'honoraires de la firme WSP pour le prix de 4 897,21 \$, plus les taxes, en vue de réaliser la vérification de l'impact des travaux projetés (piste cyclable) sur un mur de soutènement construit en 2001 qui longe l'ancienne voie ferrée, incluant la vérification des éléments de drainage en place dans le secteur du mur de soutènement.

6.0- SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption de deux programmes à mettre en application au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

6.1.1 Programme d'évaluation et d'analyse des incidents

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie, réunit le 24 août 2017 a recommandé l'adoption du présent programme;

- Les buts et objectifs poursuivis;
- Les risques visés;
- La fréquence;
- Les méthodes utilisées;
- Les modalités de mise en œuvre et de contrôle;
- Les mesures d'évaluation des résultats;
- Les ressources;

6006-17 SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le programme d'évaluation et d'analyse des incidents.

6.1.2 Protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie, réuni le 24 août 2017, a recommandé un protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies;

6007-17 SUR PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité d'adopter le protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies.

7.0- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE monsieur François Roberge recommande de réactiver le comité du Plan de gestion des matières résiduelles afin de proposer un plan de mise en œuvre;

6008-17 SUR PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité de réactiver le comité du Plan de gestion des matières résiduelles.

7.2 Entente de gré à gré avec Récupération Frontenac

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, autorise la MRC Robert-Cliche à octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme « Récupération Frontenac inc. » pour les traitements des matières recyclables amassées sur son territoire, sans publier d'appel d'offres, pour la période du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022;

6009-17 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, un contrat de gré à gré avec Récupération Frontenac inc.

7.3 Autorisation de lancer l'appel d'offres au SÉAO

6010-17 SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO).

8.0- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ROBERT-CLICHE

8.1 Plan d'action et résultats au 23 juin 2017

Monsieur Daniel Chaîné présente au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche :

- Le rapport d'activités du Centre local de développement Robert-Cliche pour la période du 1^{er} janvier au 23 juin 2017;
- Plan d'action et Résultat au 23 juin 2017;
- Le solde du Fonds local d'investissement (FLI) au 31 août 2017;
- Le solde du Fonds local de solidarité FTQ (FLS) au 31 août 2017.

8.2 Code d'éthique et de déontologie : fonds FLI

ATTENDU QUE les membres du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche et les administrateurs du Centre local de développement Robert-Cliche ont pour objectif de préserver la réputation d'intégrité des décideurs en établissant des règles de conduite en matière d'utilisation de biens ou d'information, de conflits d'intérêts et d'autres sujets;

6011-17 SUR PROPOSITION de monsieur Michel Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Code d'éthique et de déontologie du Comité d'investissement commun pour le Fonds local d'investissement (FLI).

8.3 Code d'éthique et de déontologie : fonds FLS

ATTENDU QUE les membres du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche et les administrateurs du Centre local de développement Robert-Cliche ont pour objectif de préserver la réputation d'intégrité des décideurs en établissant des règles de conduite en matière d'utilisation de biens ou d'information, de conflits d'intérêts et d'autres sujets;

6012-17 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Code d'éthique et de déontologie du Comité d'investissement commun pour le Fonds local de solidarité (FLS).

9.0- MAISON DES JEUNES ROBERT-CLICHE

ATTENDU QU' un rapport annuel des activités pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 a été présenté par les représentants de la Maison des jeunes Robert-Cliche, mesdames Véronique Gilbert et Alicia Poulin et monsieur Victor Doyon;

ATTENDU QU' il a été convenu de verser une aide financière de 5 000 \$ à la Maison de jeunes Robert-Cliche pour l'année 2017, à titre de contribution financière découlant de l'entente avec le ministère de la sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités;

ATTENDU QUE cette contribution de 5 000 \$ ne peut provenir du Fonds de soutien aux projets structurants (ancien pacte rural);

6013-17 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport annuel 2016-2017, et d'autoriser une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison de jeunes Robert-Cliche, financée à même le surplus accumulé non affecté.

10.0- FIBRE OPTIQUE

Aucune décision n'a encore été prise concernant le dossier de la fibre optique.

11.0- AUTORISATION POUR SIGNATURE**11.1 Contrat de vente pour non-paiement de taxes du lot 4 374 392**

ATTENDU QUE toutes les démarches ont été effectuées avant d'effectuer la vente dudit lot 4 374 392 pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QU' un contrat de vente a été rédigé pour la vente du lot 4 374 392, à Tring-Jonction, par la MRC Robert-Cliche, à monsieur Ghislain Lambert;

6014-17 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, avec monsieur Ghislain Lambert, l'acte de vente pour le lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (4 374 392), aux conditions stipulées dans ledit contrat.

11.2 Renouvellement de l'Entente de développement culturel pour 2017-2020

ATTENDU QUE, par lettre datée du 22 juin 2017, le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, nous annonçait que la contribution financière du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat » du ministère de la Culture et des Communications s'établirait à 49 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020;

ATTENDU QUE, par lettre datée du 15 août 2017, la direction de la Capitale nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications a transmis à la MRC Robert-Cliche un projet pour le renouvellement de l'Entente de développement culturel;

6015-17 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, monsieur Luc Provençal, à signer pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, la Convention d'aide financière entre le ministre de la Culture et des Communications et la Municipalité régionale de Comté Robert-Cliche, dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat.

11.3 Convention collective entre la MRC Robert-Cliche et le Syndicat canadien de la fonction publique

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu entre les dirigeants de la MRC Robert-Cliche et le Syndicat canadien de la fonction publique afin d'en venir à une entente entre les deux parties pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à un accord de principe;

6016-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que soit adoptée la nouvelle convention collective entre la MRC Robert-Cliche et le Syndicat des employés(es) de la MRC Robert-Cliche, section locale 3797, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

11.4 Fin de la période d'essai de madame Jeannine Jacques

ATTENDU QUE madame Jeannine Jacques a été embauchée le 12 juin 2017 à titre d'adjointe de direction pour le remplacement de madame Manon Denicourt qui est partie à la retraite;

ATTENDU QUE madame Jacques a terminé sa période d'essai de trois mois, prévue à l'article 4.02.02 de la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Jacques;

6017-17 SUR PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que soit confirmé le poste de madame Jeannine Jacques, à titre d'adjointe de direction, et que lui soient offertes une formation au logiciel de comptabilité (CIM) et une formation avancée du logiciel Word.

12.0 COMMANDITE AU COMITÉ D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS (CAIDI)

ATTENDU QUE le Comité d'accueil et d'intégration des immigrants de Beauce-Nord (CAIDI) a présenté une demande de commandite pour une activité-bénéfice qui se tiendra le 28 octobre 2017 à Sainte-Marguerite;

ATTENDU QUE la MRC La Nouvelle-Beauce accorde une aide financière de 500 \$, conditionnelle à la participation de la MRC Robert-Cliche, afin de soutenir cette activité-bénéfice;

6018-17 SUR PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche participe financièrement pour un montant de 500 \$ pour cette activité-bénéfice du 28 octobre 2017.

13.0 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH)

Monsieur Gilbert Caron présente un compte-rendu de la dernière rencontre du Comité de transition et de concertation de l'OMH Robert-Cliche, tenue le jeudi 7 septembre 2017, à laquelle monsieur Rivard (de la Société d'Habitation du Québec) était absent. Jusqu'à maintenant, le comité a reçu 6 résolutions de municipalités locales et 3 résolutions d'OMH.

14.0 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES POUR LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE L'ARBRE DES LÉGENDES, ET AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'Entente de développement culturel pour l'année 2017, le Comité culturel de la MRC Robert-Cliche, réuni le 14 octobre 2016, a recommandé l'installation d'un Arbre des légendes à proximité de l'entrée principale du siège social de la MRC Robert-Cliche, inspiré des bancs qui seront installés dans chacune des municipalités locales;

6019-17 SUR PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement d'une facture du Centre local de développement Robert-Cliche au montant de 2 874.37 \$ pour la confection de l'arbre, financé par une affectation du surplus accumulé non affecté.

6020-17 SUR PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement de la facture de Construction GBM au montant de 2 478.86 \$, pour les ancrages de la sculpture, financé par une affectation du surplus accumulé non affecté.

15.0 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À L'ENTENTE

ATTENDU QUE le financement de l'Entente sur le développement culturel, conclue dans le cadre du programme Aide aux initiatives au partenariat pour l'année 2017, prévoit une contribution de 20 000 \$ de la MRC Robert-Cliche;

6021-17 SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit affectée à cette dépense une somme de 20 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté.

16.0 CORRESPONDANCES**16.1 Prolongation de la période de réception des commentaires (OGAT)**

Le sous-ministre adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, monsieur Daniel A. Gaudreau, nous avise que la période de réception des commentaires sur les documents concernant les orientations est prolongée jusqu'au 1^{er} octobre 2017. De plus, une seconde consultation sur ce document d'orientation aura lieu à l'hiver 2018 et permettra au milieu municipal de prendre connaissance des modifications apportées et de formuler des commentaires additionnels, le cas échéant, de façon à assurer une meilleure prise en compte des préoccupations municipales.

16.2 Municipalité d'Austin : demande d'appui à la campagne « Solidarité Restigouche »

Une demande d'appui financier est transmise par la municipalité d'Austin pour la campagne « Solidarité Restigouche ». Le but est de ramasser des fonds afin de payer les frais judiciaires dans la poursuite de la pétrolière Gastem contre la Municipalité d'Austin. Cette demande est refusée.

16.3 Accord de partenariat 2016-2019 (FDT)

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de Québec annonce une augmentation de l'enveloppe budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT) de 5 000 \$ pour 2018.

17.0 AFFAIRES NOUVELLES**17.1 Rappel congrès FQM 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme les réservations de chambres pour la tenue du Congrès de 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

17.2 MADA

6022-17 SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est proposé à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour le renouvellement de la politique « Municipalité Amie Des Aînés (MADA) », sur la base des informations fournies lors de la demande précédente en 2013.

17.3 Invitation – piste cyclable

Le préfet de la MRC Robert-Cliche, monsieur Luc Provençal, transmet une invitation de la Ville de Beauceville pour l'inauguration officielle de la piste cyclable, phase 1, qui aura lieu à la jonction des municipalités de Beauceville et de Notre-Dame-des-Pins, le dimanche 17 septembre 2017, à 10 heures a.m.

17.4 Décès de madame Simonne Fournier-Cloutier

Monsieur Luc Provençal souligne le décès de madame Simonne Fournier-Cloutier qui est la mère du maire de la municipalité de Saint-Séverin. Les funérailles ont eu lieu le samedi 16 septembre 2017 à 11h. Le préfet, monsieur Luc Provençal ainsi que les maires présents offrent leurs plus sincères condoléances à monsieur Cloutier et sa famille.

17.5 Cour municipale de Saint-Georges (informations)

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil de la publication du Décret 879-2017, vers le 20 septembre 2017, qui confirmera l'approbation de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges.

17.6 ADMQ (demande de commandite)

ATTENDU QUE madame Nicole Mathieu, administratrice de la Zone Beauce-Côte-Sud de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), demande une aide financière pour l'organisation du colloque qui aura lieu à Montmagny, les 13 et 14 septembre 2017;

6023-17 SUR PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 100 \$ à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

17.7 FDT : Reddition de comptes au 31 mars 2017

ATTENDU QUE les MRC doivent transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un rapport d'activités à l'égard de l'utilisation du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance dudit rapport qui lui a été soumis par le directeur général;

6024-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 qui lui a été présenté concernant l'utilisation du FDT et demande que celui-ci soit transmis au MAMOT.

17.8 Village Aventuria (information)

ATTENDU QUE le Club Parentaide Beauce-Centre est une personne morale sans but lucratif, constituée en 1994, qui a pour mission d'offrir des loisirs à un coût abordable aux familles de la région, d'où la création du Village Aventuria, situé dans la municipalité de Saint-Jules;

ATTENDU QUE le Club Parentaide offre des programmes communautaires aux familles, des cuisines collectives et des paniers alimentaires aux familles les plus démunies de la région;

ATTENDU QUE l'Association des personnes handicapées de la Chaudière (APHC) manifeste le besoin de favoriser l'accessibilité du site pour leur clientèle;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une passerelle-terrace avait pour objectif de permettre aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, ainsi qu'aux familles avec des poussettes pour jeunes enfants, de pouvoir accéder à l'étage supérieur de l'ancienne école primaire et ainsi profiter des zones animées intérieures, cet étage étant utilisé pour l'animation et l'accueil des clients;

ATTENDU QUE divers partenaires ont participé au financement de ces travaux;

ATTENDU QUE le Village Aventuria, a reçu d'Hydro-Québec une facture au montant astronomique (plus de 15 000 \$) pour la réalisation de travaux non planifiés et visant à assurer la conformité aux normes du site, et consistant à rehausser les fils d'électricité au-dessus de la passerelle aménagée pour rendre accessible le 3ème étage;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jules et le Village Aventuria contestent cette facture d'Hydro-Québec et demandent son annulation;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche considère la mission de cet organisme importante pour la région ainsi que ses modestes moyens financiers;

6025-17 POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soient appuyés la municipalité de Saint-Jules et le Village Aventuria dans la requête pour l'annulation de la facture de 15 000 \$ et souligne l'importance de la mission sociale et le rôle de bon citoyen qu'Hydro-Québec doit jouer auprès de la communauté régionale.

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Dulac de la Société du Patrimoine Beauceron demande une aide financière. Une demande écrite sera transmise à la MRC.

19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

6026-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 30.

Luc Provençal
Préfet

Michel Légaré
Directeur général
et secrétaire-trésorier